



Les organisations syndicales de retraités du Maine et Loire :
CGT, FO, FSU, Solidaires, LSR, FGR-FP
dénoncent l'accord du patronat et des syndicats CFTD, CFTC, CFE-CGC
sur les retraites complémentaires AGIRC et ARRCO.

Cet accord

REPOUSSE L'AGE DE LA RETRAITE DE 62 A 63 ans !

- Cet accord recule de 62 à 63 ans l'âge permettant de bénéficier de la pension complémentaire à taux plein.
- Cet accord ouvre la voie à un recul pour tous (privé et public) de l'âge légal ou à une augmentation de la durée de cotisations.
- Cet accord inflige, à partir de 2019, à tous les salariés qui remplissent les conditions d'un départ à taux plein au régime de base, quelques soit leur âge, un abattement de la pension complémentaire de 10% pendant 3 ans (soit moins 50 euros par mois pour une retraite nette mensuelle de 1 300 €).
- Cet accord perpétue et aggrave l'inégalité Hommes-Femmes au niveau des retraites.

Seule issue pour échapper à cette sanction : **travailler une année de plus !**

Exemple :

Une personne née en 1957 remplissant les conditions de durée d'assurance (166 trimestres) pour partir en retraite à l'âge légal de 62 ans en 2019, verrait sa retraite complémentaire amputée de 10% pendant les 3 premières années de sa retraite.

Si elle ne peut soutenir ce manque à gagner, elle n'aura d'autre choix que de travailler 1 an de plus.

C'EST AUSSI DES 2016 POUR LES RETRAITÉS :

Une baisse de leur pouvoir d'achat durant 3 années supplémentaires (2016- 2017- 2018) avec les retraites complémentaires revalorisées selon l'indice des prix moins 1 point et une revalorisation annuelle à compter du 1er novembre, contre le 1er avril actuellement.

UN ACCORD TOTALEMENT DESEQUILIBRE.

Les efforts pèseront à 95 % sur les salariés actifs et retraités et à 5% sur le patronat, puisque le gouvernement, pacte responsabilité oblige, s'est engagé à compenser l'augmentation de la part patronale par la diminution de la cotisation AT/MP (accident du travail et maladie professionnelle) qui est du salaire différé.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, LSR FGR-FP dénoncent l'acharnement gouvernemental contre les retraités puisque ces mesures s'ajoutent :

- au blocage autoritaire de la revalorisation des pensions depuis avril 2013, au mépris de l'inflation réelle, de la hausse de la TVA et des augmentations diverses (redevance audiovisuelle, transports, énergie...);
- à l'imposition des majorations de pensions pour les retraités ayant élevé 3 enfants ou plus;
- au plafonnement de l'abattement fiscal de 10%;
- à l'instauration de la CASA de 0,3% (dont les fonds sont détournés depuis 3 ans de leur objet : l'autonomie).

Cette politique d'austérité qui voit chaque jour nos conquêtes sociales attaquées et les revendications patronales satisfaites, n'est plus supportable.

Le MARDI 24 NOVEMBRE 2015 les organisations de retraités CGT, FO, FSU, Solidaires, LSR, FGR-FP appellent à la mobilisation des retraités

- **Pour le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1er janvier, indexée sur les salaires et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation,**
- **Pour un minimum de retraite porté au SMIC,**
- **L'abrogation des mesures fiscales à l'encontre des retraités,**
- **L'abandon de la retenue CASA de 0,3% et la prise en charge de la dépendance par la Sécurité Sociale,**
- **Pour la défense de la Sécurité Sociale et l'amélioration de ses prestations,**
- **Pour la défense et le développement des services publics à partir des besoins.**

**RENDEZ-VOUS à 15h AU JARDIN DU MAIL à ANGERS (face à la mairie),
POUR ENSUITE REJOINDRE LA PREFECTURE
OU UN RASSEMBLEMENT SE TIENDRA à 16h.**